

**Dossier d'allocations pour la  
Période de Formation en  
Milieu Professionnel PFMP  
Rentrée scolaire 2026**

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_

<b>L'élève est majeur:</b> joindre les document suivants :	<b>Cadre réservé à l'administration</b>
<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité du lycéen majeur <input type="checkbox"/> RIB du compte bancaire du lycéen majeur	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Si **L'élève est mineur**, en tant que représentants légaux, vous devez choisir sur quel compte bancaire sera versée cette allocation, en cochant ci-dessous et transmettre les documents demandés en fonction de votre choix:

- L'allocation est versée sur le compte bancaire du lycéen mineur  
 L'allocation est versée sur le compte bancaire d'un représentant légal de l'élève mineur.

Attention, si l'élève est majeur ou atteindra la majorité au cours de sa scolarité, il devra **OBLIGATOIREMENT** avoir un compte bancaire et fournir un RIB À SON NOM pour recevoir son allocation.

Nous vous conseillons d'anticiper cette éventualité afin que l'élève ne soit pas pénalisé

<b>Allocation versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel</b>	<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité du lycéen <b>Recto/Verso</b> <input type="checkbox"/> Document prouvant le lien existant entre le mineur et son représentant* <input type="checkbox"/> RIB avec IBAN du compte bancaire du lycéen <input type="checkbox"/> Autorisation du représentant légal ou qualifié à compléter page 2 <input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité d'un responsable légal	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Allocation versée sur le compte bancaire d'un représentant légal</b>	<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité du lycéen <b>Recto/Verso</b> <input type="checkbox"/> Document prouvant le lien existant entre le mineur et son représentant* <input type="checkbox"/> RIB avec IBAN du compte bancaire du représentant légal <input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité du titulaire du compte bancaire <b>Recto/Verso</b> <input type="checkbox"/> Autorisation du représentant légal ou qualifié à compléter page 2	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

\* la copie du livret de famille (**toutes les pages**) ou un extrait d'acte de naissance (**si vous l'avez remis l'an dernier, pas la peine de nous remettre une copie**).

**En l'absence de dossier complet, aucune allocation ne pourra être versée.**

Conditions obligatoires pour le versement de l'allocation :

1. La convention de stage dûment complétée et signée, remise au lycée **avant le début du stage**.
2. L'original de l'attestation de stage dûment complétée : les jours d'absence doivent être indiqués, la signature et le cachet de l'entreprise doivent y être apposés, sans aucune rature ni correction. Elle doit être rapportée au professeur principal juste après le stage dès la première semaine de retour au lycée. **Aucun retard ne sera accepté.**

Nous attestons avoir pris connaissance des informations précédentes.

Date et signature de l'élève

Date et signature du représentant légal

**Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)**

**Autorisation du représentant légal  
Année 2026-2027**

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : \_\_\_\_\_

**Représentant(e) légal(e)** de l'élève mineur

**Élève majeur**

Nom et prénom de l'élève concerné \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

En classe de (niveau, diplôme, spécialité) \_\_\_\_\_

Autorise à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

Le compte bancaire de l'élève mineur en tant que bénéficiaire direct de l'aide

(nom, prénom \_\_\_\_\_) (joindre RIB compte courant avec IBAN)

Mon compte bancaire en tant que représentant légal (joindre RIB compte courant avec IBAN)

Mon compte bancaire en tant qu'élève MAJEUR (joindre RIB compte courant avec IBAN)

**Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...). En cas de divorce ou séparation, si jugement copie de l'extrait précisant les décisions concernant la garde de (s) enfants (s) et les droits respectifs des parents en regard de la scolarité.**

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

**En cas d'erreur ou de modification** des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal **s'engagent à en informer l'établissement** dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

*Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »*

Date et signature du représentant légal  
ou de l'élève majeur

## MERCI DE METTRE VOS DOCUMENTS SOUS ENVELOPPE

**Tout oubli de signature sur ce dossier ou tout document manquant entrainera une impossibilité de versement de l'allocation PFMP.**

### Les questions fréquemment posées :

**Pour un élève majeur, l'allocation peut-elle être versée sur un compte qui n'appartient pas à l'élève ?**

L'allocation doit être versée directement à l'élève majeur, qui doit ouvrir un compte bancaire.

**Que se passe-t-il pour des élèves mineurs devenant majeurs en cours d'année ?**

À la date de sa majorité, l'élève majeur devra fournir ses coordonnées bancaires, le plus rapidement.

**Aucun versement de l'allocation ne pourra lui être versé s'il n'a pas remis son relevé d'identité bancaire.**

Si le passage à la majorité se fait au cours d'une PFMP, le versement se fera sur le RIB de l'élève.

**Pour les élèves suivis par l'ASE :**

il est demandé un document émanant de l'ASE certifiant la prise en charge du jeune, ou l'autorisation de l'ASE par un juge à accomplir des démarches pour le jeune, ou document prouvant la désignation d'un administrateur ad hoc par le parquet.

Par ailleurs, nous rappelons que les PFMP sont obligatoires pour l'obtention du diplôme, et nous vous recommandons vivement d'accompagner votre enfant dans ses recherches d'un lieu d'accueil en stage. (Des consignes qui définissent les structures à cibler dans vos recherches sont données aux élèves par le professeur de la spécialité, dès la rentrée).